



# LA PROCHAINE INVASION

*Texte des*



# Instructions Secrètes

*données par l'État-Major aux*

# Officiers Allemands

*commandant les troupes*

*qui doivent occuper le territoire français*

---

# L'ŒUVRE

---



10<sup>e</sup> ANNÉE — N° 31      31 Juillet 1913  
220, Rue St-Honoré (8<sup>e</sup>)      PAR AN : 10 FRANCS  
Téléphone 589.55

LA SAISON DES PALETTES, à GARGIFEZ

Dessin de A. Wijlette



« . . . Corot avait du génie. . . Moi, j'ai du QUINQUINA DUBONNET !

EXIGEZ  
LE VÉRITABLE  
**CHOCOLAT  
MENIER**  
SANS AUCUN PRÉNOM

— — —

Usine de Noisiel  
Production Journalière  
**60.000 Kilos**

## Pluie d'étoiles



Un de nos collaborateurs occasionnels s'étant permis d'insinuer que la littérature de Mme Jean Dornis, la nouvelle chevalière de la légion d'honneur, pouvait avoir quelque chose de commun avec celle de M. Hugues Le Roux, Mme Jean Dornis proteste en ces termes gracieux :

Monsieur et éminent confrère,

Je lis le spirituel article, paru sur Rochefort, dans votre intéressante revue l'*Oeuvre*. J'ai une trop haute estime littéraire pour le fin lettré que vous êtes, Monsieur Téry, pour ne pas y relever une cocasse affirmation me concernant, qui s'y trouve, et qui me ferait simplement rire renant d'un homme sans jugement.

Ne pensez-vous pas, avec moi, que l'*œuvre* de M. Hugues Leroux est suffisante pour sa gloire, sans qu'on l'encombre de productions, qui ne lui appartiennent point ? et, ne pensez-vous pas, aussi, que, si M. Hugues Leroux avait eu connaissance de ces lignes de votre revue le prenant à parti, et me prenant à parti, il eut été, le premier, à protester énergiquement, comme je le fais, contre la falote affirmation ?

Même si je suis la seconde à protester, cher confrère, je vous prie de bien vouloir publier ma lettre, et croire à mon admirative et cordiale estime.

JEAN DORNIS.

— 1129 —

✓ 1698 99

8.P 2884

*« Eminent confrère... Fin lettré... admirative estime... »* Quoi encore? Mme Jean Dornis me fait bien de l'honneur. Je ne suis auprès d'elle qu'un tout petit garçon, puisque je ne suis même pas chevalier d'académie.

J'ai trop le sens de l'ordre et le respect de la hiérarchie pour ne pas souffrir de voir ainsi retournés ces rapports de qualité ou de dignité des êtres, dont un philosophe de mon pays, le Père Malebranche, faisait jadis le fondement de toute morale. C'est donc moi qui devrais, dès l'abord, donner à Mme Jean Dornis de l'*« éminente consœur »* et déposer à ses pieds le juste tribut de mon *« admiration »*.

Au surplus, bien que je n'aie lu aucune de ses œuvres, je n'ai aucune raison de douter qu'elle ne soit une *« fine lettrée »*, puisque le général Florentin, grand chancelier de l'ordre de la légion d'honneur, a cru devoir s'en porter garant.

S'avisera-t-on de trouver étrange qu'un homme qui fait non seulement profession d'écrire, mais encore de publier les nouvelles, soit assez mal informé des ouvrages de l'esprit pour ignorer complètement les productions d'une femme de lettres, jugée digne de la croix d'honneur? Un instant de réflexion vous suffira pour convenir que c'est tout naturel. Il fut un temps, en effet, où l'on décorait les écrivains dont tout le monde lisait les

livres. La chancellerie de la légion d'honneur s'en tenait à confirmer l'estime et les suffrages du public. On s'est aperçu depuis, fort heureusement, qu'il y avait là un double emploi, sinon un abus; car décorer les auteurs célèbres n'ajoute rien à leur célébrité, mais en donnant la croix à des littérateurs inconnus, on a quelque chance de les faire connaître, ou, tout au moins, d'attirer pendant quelques jours l'attention sur les produits de leur veine.

C'est ainsi que la plupart de nos compatriotes, qui n'avaient pas plus que moi ouï parler de Mme Jean Dornis, auraient apparemment continué à l'ignorer, ce qui, comme on va le voir, eût été dommage; tandis que l'étoile des braves qui brille sur sa poitrine fixe aujourd'hui tous les regards et impose aux journalistes le devoir professionnel de présenter au public cette charmante légionnaire. Maintenant que la Grande Chancellerie nous a révélé qu'elle existe, c'est à nous de dire qui elle est.

Mme Jean Dornis s'appelle de son vrai nom Mme Beer.

Elle est la fille de M. Goldschmidt, dont on ne saurait dire qu'il était Allemand, car il était Juif. De même, il serait à moitié faux d'affirmer que Mme Beer est Israélite, car si son père et si son mari l'étaient pareillement, sa mère, née Franchetti, était Italienne.

Mme Beer est la sœur de MM. Umberto et Fabio Goldschmitt, la belle-sœur de M. Michel Ephrussi, la tante du baron Robert de Rothschild, qui a épousé Mlle Nelly Beer, et du baron Lionel de Rothschild, qui a épousé Mlle Louise Beer. Elle est en outre la cousine de M. Albert de Goldschmidt, qui a épousé Mlle Myriam de Rothschild, fille du baron Edmond de Rothschild. Mme Beer est apparentée au financier Georges Kohn (et Mme, née de Weisweiller); elle est même alliée au prince de Faugigny-Lucinge, qui, ayant eu le malheur de perdre sa première épouse, née Cahen d'Anvers, a convolé avec une demoiselle Ephrussi...

Intéressé à la banque Rothschild, M. Guillaume Beer était administrateur de la banque internationale de Paris. Il va de soi par conséquent que Mme Beer est, comme on dit, et comme il faut le dire, « puissamment » riche. Elle est aussi d'une extrême beauté.

A tous les dons de la naissance, de la fortune et de la nature, elle joint l'esprit (sa lettre en témoigne), et s'il faut en croire des personnes dignes de foi, elle aurait même du talent.

Mais avait-elle vraiment besoin d'ajouter ce luxe à tant d'autres ? Et qu'est-ce qui va rester aux pauvres gens de lettres qui ne sont pas décorés ?



Il est vrai que, s'il y en a encore quelques-uns, ils ont grand chance d'avoir le ruban rouge avant la fin de la présente année. Ne

dit-on pas que trois nouvelles promotions de quarante-sept légionnaires (dont trois grands officiers et douze commandeurs) sont en préparation à la Chancellerie ? En effet, le cinquantenaire du Crédit Lyonnais et le cinquantenaire de la Bénédictine ne sauraient être fêtés avec moins d'éclat que le septantenaire de la société des gens de lettres.

Mais le plus fort contingent de croix est réservé pour une cérémonie qui éclipsera toutes les autres : il s'agit de célébrer dignement le soixante-dix-septième anniversaire du cocktail, qui fut inventée en 1836 aux environs de Washington par l'aubergiste Jack Henderson. Quel romancier radical-socialiste va-t-on nommer, à cette occasion, directeur de l'Ecole Boulle ?

GUSTAVE TÉRY.

---

*La Librairie des Lettres vient de procéder à un nouveau tirage du CRIME DU BOUIF, l'amusant roman policier de Georges de la Fouchardière.*

*La première édition a été épuisée en six semaines.*

*Nous tenons cet ouvrage à la disposition de nos lecteurs. Franco contre mandat de 3 francs 50 à L'ŒUVRE.*

## La marmite de la Sociale

Un jour, donc, le citoyen Camélinat, trésorier du parti socialiste, ayant vérifié l'état de sa caisse, s'aperçut avec chagrin qu'il y manquait beaucoup d'argent. Il n'eut pas de peine — tant il tient ses livres avec exactitude — à reconnaître que les « élus », comme on dit, n'avaient pas tous payé leur cotisation. Le citoyen Melin ne devait que 300 francs, le citoyen Carlier 600 francs, et le citoyen Constans, 800. Paix à ceux-là qui reculaient devant le billet de mille entier. Mais que penser des autres ?

Le citoyen Selle devait 1.100 francs; le citoyen Walter, 1.400; le citoyen Arthur Rozier, 1.700; le citoyen J.-L. Breton, 1.800; le citoyen Paul Brousse, 1.930. Quant au citoyen Albert Poulain, il n'avait pas osé aller jusqu'aux deux mille. Sa dette s'arrêtait à 1.950 francs.

Mais les citoyens Cadenat et Chauvière avaient toute honte bue. Le premier devait 2.020; le second, 2.300 francs. Quant aux citoyens Fournier, Pastre et Devèze, tous trois députés du Gard, ils n'avaient pas versé un seul centime.

Que faire ? Oh ! bien sûr, le citoyen Camélinat avait une arme. Dans le parti révolutionnaire, ce sont les armes qui manquent le moins. Les statuts du Parti abondent en ordres, en menaces et en sanctions. Et, à les lire, on devine ce que sera la paix sociale, et la terrible liberté qui nous attend,

lorsque le citoyen Renaudel veillera sur nos destinées.

Donc, le trésorier Camélinat relut tristement l'article 39 du règlement :

Tout membre du groupe socialiste au Parlement est tenu d'effectuer un versement mensuel de 250 francs, dont 100 francs au Conseil national.

Tout membre en retard de deux mois de ses cotisations au Conseil national reçoit un premier avis, et, au troisième mois un dernier avis ; huit jours après, il est rayé purement et simplement, s'il n'a pas régularisé sa situation.

Voilà. Le citoyen Camélinat n'avait qu'à envoyer une première lettre recommandée. S'il ne recevait en échange aucun mandat-poste, il en adressait une seconde et dernière. Après quoi, les retardataires étaient congédés.

Mais cette extrémité répugnait à son âme pitoyable. Il entreprit donc des démarches amiables ; on le vit dans les couloirs de la Chambre, arrêtant les élus au passage, éloquent, attristé, émouvant. Quelques-uns se laissèrent toucher, et versèrent un petit acompte. Mais le citoyen Cadenat ne voulut rien entendre, et pareillement les trois députés du Gard furent irréductibles. Le Nîmois, comme on sait, est à demi Romain. MM. Pastre, Devèze et Fournier opposèrent aux supplications du malheureux trésorier une fermeté curule.

Pour flétrir M. Cadenat, le citoyen Camélinat se sentit trop faible. Il n'hésita point à mander de Marseille les délégués de la Fédération des Bouches-du-Rhône. Leur cohorte obstinée se mit à la poursuite de l'adroit Marseillais. En vain celui-ci chercha-t-il à se dérober par la fuite. On le

trouva. On le prit par les boutons de sa jaquette. Il fallut qu'il discutât.

— Deux mille francs ! Et où voulez-vous que je les prenne, ces deux mille francs ? disait-il avec son accent magnifique. Deux mille francs, ce n'est pas une petite somme !

— Il ne s'agit pas de deux mille francs, répondait le citoyen Camélinat d'une voix persuasive. On ne vous enverra pas l'huissier, bien sûr. Donnez quelque chose, ce que vous voudrez. Tenez ! Cent francs ! Cent francs seulement, pour montrer de la bonne volonté.

Mais Cadenat secouait la tête négativement. Cent francs ! Ce n'était pas non plus une petite somme, cent francs. Non ! Il n'avait pas d'argent ! Et les délégués de Marseille en furent pour leur voyage et leurs arguments.

Le citoyen Camélinat se retourna vers, ou contre M. Selle, député du Nord. Hélas ! celui-ci ne fut pas plus sensible que ses collègues méridionaux. De guerre lasse, le malheureux trésorier essaya au moins de flétrir le citoyen Fournier. Le citoyen Fournier est un homme du peuple, qui a abandonné la forge paternelle pour tenir boutique de cuirs au Palais-Bourbon. C'est lui qui, un jour, se réjouit d'avoir participé à des *agrafes fraternelles*. Hélas ! vainement Camélinat s'agrafa à lui. Bon gré, mal gré, il dut, à la fin, se décider à envoyer des lettres recommandées.



C'est une vieille histoire, et qui fit grand bruit jadis. Si je me hasarde à la répéter, c'est pour établir que les questions de principes ne dominent pas seules la politique du grand parti incorruptible. Force invincible du capital ! Elle séduit

même ceux qui la veulent détruire. A cause de 250 francs par mois, qu'ils se refusaient à verser, trois unifiés quittèrent l'église socialiste, et furent déclarés impurs.

Car les citoyens Pastre, Devèze et Fournier, recevant la lettre recommandée, y répondirent aussitôt par une autre lettre. Le citoyen Willm est plus adroit. Lorsque le facteur se présente, le citoyen Willm est à la campagne. Mais ces terribles citoyens du Gard, dont le sang est chaud et l'âme passionnée, attendirent le facteur de pied ferme, signèrent sur le registre d'une main qui ne tremblait pas, et se mirent aussitôt à leur table pour répondre.

Tout d'abord, ils déclarèrent hautement qu'ils n'avaient pas d'argent :

Notre modeste situation de fortune ne nous permet pas de telles largesses. Il y a impossibilité matérielle absolue.

Ayant dit, ils examinèrent la question dans sa généralité.

Entretenir un parti au détriment des contribuables, n'est-ce pas d'un effet moral déplorable ? Ou l'indemnité de 15.000 francs est nécessaire, ou elle ne l'est pas. S'il est de nos collègues qui la trouvent exagérée, ils doivent effectuer le retour de la portion injustifiée aux contribuables à qui elle appartient ; les bureaux de bienfaisance nous paraissent seuls qualifiés pour le recouvrement de cet indû d'un genre tout spécial.

Aux bureaux de bienfaisance ! Les citoyens Pastre, Devèze et Fournier perdraient-ils la raison ? Comment faire la charité, comme des calotins ? Non, il ne s'agissait pas de cela. Et on le leur fit bien voir. D'autant qu'ils n'hésitaient point, à la fin de leur lettre, à fournir un autre argument plus personnel et plus gênant.

On a cru juste de taxer du même impôt de 3.000 fr.

et ceux d'entre nous qui n'ont que leur indemnité parlementaire, et ceux qui jouissent de 50.000 fr. de revenus. La dignité des élus, paraît-il, exigeait cela. Nous trouvons que cette dignité nous coûte trop cher à nous et pas assez à d'autres.

On aurait pu tout pardonner aux citoyens Pastre, Devèze et Fournier. On aurait pu patienter, conclure des arrangements, leur permettre de s'acquitter à raison d'un franc par semaine, et, au besoin, oublier leur dette. Mais on ne pouvait leur permettre d'accuser de capitalisme certains pontifes du Parti. D'autant que les journaux bourgeois, trouvant l'occasion bonne, commentaient avec abondance cette lettre précise et nette, et que l'un d'eux, déjà, publiait la liste des fortunes sur quoi la reprise sociale pourrait être exercée, dès la première minute du Grand Soir.

Jaurès : 12.000 francs de rente, et château à Bessoulet.

Chauvière : Château dans les Vosges. Beaux revenus.

Vaillant : Trois millions.

Lafargue : Douze cent mille francs de revenus.

Sembat : Plusieurs millions.

Gérault-Richard : Château au bord de la Loire. 300.000 francs annuels du Mont-de-Piété de Monte-Carlo.

Etc., etc.

Aussi, l'*Humanité* ne courut point le risque d'entamer une discussion. Elle négligea délibérément les arguments des citoyens Pastre, Devèze et Fournier, et se contenta de publier une note brève, déclarant que les élus du Gard, en manquant au règlement, s'excluaient eux-mêmes du Parti, et que le Conseil national se bornerait à prendre acte.

Ce qui fut fait...

Mais le citoyen Selle?

Mais le citoyen Cadenat?

Eux aussi avaient manqué au règlement. Eux aussi s'excluaient eux-mêmes.

Lorsque le Conseil national eut pris acte de l'exclusion spontanée des trois élus du Gard, il se disposa à prendre acte contre le citoyen Selle et le citoyen Cadenat.

Et alors...

Alors, le citoyen Delory se leva, et demanda qu'on fit une nouvelle démarche auprès de ces deux récalcitrants et qu'on leur accordât un nouveau délai.

Aussitôt, l'intransigeance du Conseil national s'atténuâ miraculeusement. Elle permit la démarche. Elle accorda le délai. Les citoyens Selle et Cadenat furent sauvés. A l'heure où j'écris, ils jouissent encore de la confiance générale. Sur la liste des orthodoxes, leur nom n'est point marqué du trait bleu ou rouge.

Ont-ils payé?

Je ne sais pas. Le trésorier est devenu secret et réticent. Il a appris à quels dangers on expose le Parti, en traitant au grand jour ces questions familiales. Je ne sais pas si les citoyens Selle et Cadenat ont payé.

Mais je sais pourquoi on leur accorda un délai. C'est encore une histoire sans gloire.

(S)

Le citoyen Selle a obtenu un délai parce qu'il est couvert de la protection du citoyen Guesde. Celui-ci n'admet point qu'on touche à ses fidèles soldats du nord. Il ne le permettra point à Jaurès, ou plutôt, — car Jaurès n'est pas féroce — aux terribles amis de Jaurès. Guesde est presque le seul, dans

le Parti, à n'être point intimidé par la graisse vénérable du citoyen Renaudel.

On n'a pas touché au citoyen Selle, de même qu'on n'avait pas touché aux citoyens Géniaux, Basly, Lamendin et Delesalle, qui avaient osé s'associer à une réception solennelle de Briand le renégat.

(Le camarade Willm aura profit à rappeler ce précédent, lorsqu'il sera redevenu assez vigoureux pour présenter sa défense.)

Oui, les citoyens Géniaux, Basly, Lamendin et Delesalle reçurent jadis en grande pompe le ministre Briand. Ils furent mis en accusation, et acquittés. Guesde veillait.

Guesde tient à assurer les réélections. Il ne veut pas, pour une question de discipline, émettre son parti.

Mais il ne s'occupe que de son parti.

Pastre, Devèze et Fournier ne l'intéressent point. J.-L. Breton lui est indifférent. Et il n'étendra pas sur Willm sa main puissante.

Au-dessous de 50° de latitude, les membres du Parti peuvent être exclus, honnis, blâmés, bâtonnés. C'est sans importance pour le pontife.

Mais, à partir de ce bienheureux cinquantième degré, on participe à sa majesté sacrée.

Guesde a créé l'impunité géographique.



Pour Cadenat, le cas est différent. Cadenat, si on le poussait un peu, s'en irait bien vite hors de la forteresse unifiée, entraînant avec lui, peut-être, la Fédération des Bouches-du-Rhône. On se souvient qu'il fut le seul, aux Congrès de Rouen et de Paris, à réserver son indépendance.

Et puis, nous en avons déjà tant perdu, de bons camarades!

Je ne parle pas de Millerand, de Briand, de Viviani et d'Augagneur. Ils ont été ministres. C'est une infamie.

Mais ce pauvre Breton, exclu pour avoir voté le budget!

Et Jules Coutant (d'Ivry, naturellement) qui fut déclaré suspect de bourgeoisie!

Et Brousse, et Molle, et Roux-Costadau, et Merle, et Charles-Dumas!

Sous les cyprès anciens, que de saules nouveaux! Voilà qu'on veut dresser une nouvelle liste de suspects.

Willm, naturellement, vient en tête. Bien sûr, il a eu tort. Je ne l'excuse pas. On ne traite pas les gens de renégat pour aller, ensuite, se divertir en leur compagnie. On a des opinions ou on n'en a pas. Mais quoi! Il croyait qu'on ne le saurait pas.

Et puis, Albert Thomas! Albert Thomas, c'est un garçon très intelligent et très expert à la finance. Qu'est-ce qu'il a encore fait, celui-là? Il collabore à l'*Information*, journal financier, sous le pseudonyme de Maisonneuve? Eh bien, et après? N'a-t-il pas le droit d'utiliser sa compétence?

Betoulle! Il paraît que Betoulle aussi est suspect. Il n'a pas été assez net, contre Poincaré, qui doit aller en septembre dans le Limousin. Maire de Limoges, il aurait dû imiter le maire de Toulouse, et bouder. Au contraire, il a cherché à tout arranger. Il est allé voir le Président, paraît-il. Tout de même, on ne va pas exclure Betoulle, je pense!

Sembat! Oui, Sembat a écrit un livre sans respect. Et lui aussi, il aurait déjeuné, dit-on, à l'Elysée. Mais, pour une fois qu'il y a un homme gai et spirituel, dans le Parti, nous ne le mettrons pas à la porte, voyons! Le jour où nous en

serons réduits à l'esprit de Renaudel, on ne s'amusera guère, vous savez !

Lauche, il paraît, Lauche lui-même est suspect ! On dit qu'il est très lié avec Briand.

J'en passe. Je passe Bracke, suspect, Ellen-Prevot, suspect, Bouhey-Allex, suspect, Barthe, suspect.

Et je commence à me rendre compte du véritable sens du mot unification.

Faire un, — un seul.

Bientôt, il n'y aura plus qu'un seul socialiste insoupçonnable.

Mais, voilà, lequel ?

LE PROLÉTAIRE CONSCIENT.

---

## 600 francs

(Suite.)



Nous avons raconté dans le dernier numéro de *L'Œuvre*, comment M. Arthur Meyer, directeur du *Gaulois*, et membre de « l'association des journalistes parisiens », touchait, en cette dernière qualité, une pension de six cents francs par an.

Loin de nous la pensée de l'en blâmer. M. Meyer a droit à ses six cents francs, il les touche, rien de mieux. La seule chose qui eût pu choquer des esprits prévenus, c'est la disproportion entre le capital de quatre cent dix francs versé en quinze ans par le directeur du *Gaulois* et la pension qu'il en retire.

— 1142 —

Ce ne sont évidemment pas les versements qui suffisent à alimenter la rente. Dès lors, il faut donc que ce soit la caisse commune de la presse, et certains estiment qu'elle pourrait servir à venir en aide à des journalistes encore plus intéressants que M. Meyer.

On nous fait aujourd'hui remarquer qu'on aurait tout à fait tort de poser ainsi la question.

En effet, si M. Meyer, directeur du *Gaulois*, touche, chaque année, six cents francs à la caisse des journalistes parisiens, il se trouve précisément que, chaque année, M. Gaston Calmette, directeur du *Figaro*, verse six cents francs à la même caisse.

Ce n'est donc pas l'ensemble des journalistes parisiens qui paient annuellement six cents francs à M. Meyer, c'est, en dernière analyse, M. Calmette personnellement.

Si l'on réfléchit à l'esprit de concurrence qui anime ces deux journaux, on ne pourra manquer de féliciter leurs deux directeurs.

A la vérité, le geste de M. Calmette est peut-être plus élégant, mais combien celui de M. Meyer est plus spirituel !

---

*L'ŒUVRE* dit tout ce que ne disent pas les autres.

*L'ŒUVRE* est le seul journal qui ne soit relié à rien par aucun fil.

*L'ŒUVRE* ne dit jamais d'injures ; la vérité lui suffit.

*L'ŒUVRE* est le supplément indispensable de tous les journaux, quels qu'ils soient.

Les imbéciles ne lisent pas *L'ŒUVRE*.

# *La prochaine invasion.*



Un volume vient d'être distribué aux officiers de l'armée allemande : il contient les instructions nécessaires en cas de guerre avec la France, et tout y est prévu avec une effrayante minutie. On y trouve en français, dans une première partie, le modèle des avis qui seront adressés aux maires des villages dans lesquels doivent passer ou séjourner les Prussiens.

Exemple :

## *Avis au Maire d'A...*

Aujourd'hui vers midi le 3<sup>e</sup> bataillon du 122<sup>e</sup> de ligne passera par le village d'A. Par suite d'une longue marche par la chaleur, la troupe aura besoin de se rafraîchir et de l'eau devra être mise à la disposition des hommes à l'étape. A cet effet, je vous serais obligé, M. le maire, de vouloir bien notifier aux habitants ce qui suit :

Chaque habitant devra préparer des seaux, tonneaux profonds, baquets ou autres récipients pleins d'eau potable et les placer devant sa maison de chaque côté de la grande rue. Les récipients devront être tout à fait propres, en bon état et assez larges pour que tout le monde puisse y puiser rapidement et facilement tout en restant en ordre de marche et sans que la vitesse soit ralentie. A défaut d'une quantité suffisante d'eau potable, je vous prie de faire préparer du café, du thé, du lait

et de la limonade. D'ailleurs, en cas de nécessité, je prie la Municipalité de recourir aux ressources des villages voisins. Depuis l'arrivée des premiers hommes à votre village jusqu'au départ des derniers, toute les prescriptions ci-dessus mentionnées devront être scrupuleusement exécutées.

Il sera naturellement permis de donner à nos soldats d'autres provisions de bouche ainsi que des cigarettes ou du tabac. La remise ou la vente de boissons alcooliques est cependant strictement interdite.

Pour maintenir l'ordre et pour assurer la liberté complète des mouvements de la troupe, en même temps que pour éviter un retard dans la marche, je vous prie de faire enlever du chemin tout véhicule ou obstacle quelconque, susceptible d'entraver la circulation.

Un officier du bataillon sera envoyé en avant à votre village pour vérifier si les dispositions ont été strictement observées.

Tout habitant qui remetttrait de l'eau non potable ou des vivres nuisibles et quiconque commettrait un acte hostile contre nos troupes, serait arrêté immédiatement et puni d'après les lois de la guerre.

Briey, le 20 juillet 191\*

Au nom du commandant du 3<sup>e</sup> bataillon  
du 122<sup>e</sup> de ligne :

X.,  
lieutenant.



Briey ? Oui, c'est la sous-préfecture de Meurthe-et-Moselle. Il est, en effet, admis par l'État-Major du Kaiser (et d'ailleurs par le nôtre) que les Prussiens, dès le début des hostilités, entreront à Nancy sans résistance. La plupart des réservistes allemands qui habitent à proximité de la frontière sont même convoqués

à Nancy, où ils devront se rendre directement le troisième jour de la mobilisation.

Le deuxième avis « à la mairie de R. » est daté de Valleroy, commune de Meurthe-et-Moselle :

Aujourd'hui vers midi le 3<sup>e</sup> bataillon du 122<sup>e</sup> de ligne arrivera au village de R... pour y faire une halte de quelques heures.

La troupe ayant fait une marche pénible, sera forcée de recourir aux ressources alimentaires de R... Veuillez, M. le Maire, prendre toutes les mesures nécessaires pour que nos hommes puissent se reposer tranquillement, sans être gênés par la population. De plus, je vous serai obligé de veiller à la stricte exécution des dispositions suivantes :

Il sera assigné à chacune des 4 compagnies de vastes locaux absolument secs, à l'abri du soleil et de la pluie. On donnera la préférence aux restaurants, débits, etc. Au moment de la répartition on affectera à chaque unité les emplacements les plus rapprochés des endroits désignés pour le dépôt des sacs et la formation des faisceaux.

Quelques heures avant l'arrivée du bataillon les-dits locaux devront être évacués et prêts à être occupés par les hommes. En cas de pluie avant midi, les pièces seront chauffées.

Chaque compagnie, d'un effectif de 250 hommes, recevra un léger repas composé de pain et de viande froide, savoir : 250 petits pains ou du pain en tranches, chacune étant de 250 gr,

250 portions de viande ou de jambon ; à défaut de viande ou de jambon, il sera permis de fournir de la saucisse ou du saucisson fumé, chaque part étant au moins de 250 gr,

125 litres de vin, rouge ou blanc,

125 litres de boissons hygiéniques, telles que de l'eau de Seltz, de la limonade ; à défaut, il vous faudrait livrer de l'eau fraîche et potable et du lait en quantité suffisante pour tous nos hommes ; la vente d'eau-de-vie est strictement interdite dans tout le village.

En outre, chaque soldat aura deux cigares ou 30 gr. de tabac.

Avant le départ du bataillon, chaque homme recevra un litre de café ou de thé pour le petit bidon.

Les officiers ont droit à un repas de 2 frs. environ que vous aurez soin de faire préparer dans un restaurant convenable. Le menu se composera d'une soupe, d'un plat de viande avec des légumes, d'un dessert et de café au lait. Pain à discréption ; comme boisson, du vin, rouge ou blanc.

Les chevaux seront installés dans des écuries particulières.

Chaque cheval aura :

3 kg d'avoine et

1,5 kg de foin de parfaite qualité.

Au cas où les denrées ne seraient pas fournies en quantité suffisante, nous procéderions aux réquisitions par la force, mesure que nous espérons ne pas avoir à prendre. Je me présenterai chez vous, M. le maire, quelques heures avant l'arrivée de la troupe pour faire un contrôle minutieux des aliments préparés.

Vous assumerez, M. le maire, toute responsabilité en ce qui concerne ces livraisons, et vous voudrez bien me rendre compte, à mon arrivée dans le village, des mesures que vous aurez prises pour assurer la stricte et rapide exécution des prescriptions susmentionnées.

Voilà les habitants de Valleroy prévenus. Quant à ceux de Moineville, (toujours en Meurthe-et-Moselle), voici le poulet qui leur est destiné, à la date du 1<sup>er</sup> septembre 191<sup>er</sup> :

Mon chef me charge de m'adresser à la commune de C... pour y réquisitionner des vivres, du fourrage, des combustibles et de la paille de couchage.

Les saisies seront limitées aux objets indispensables et un reçu sera délivré pour chaque fourniture. Veuillez, M. le maire, prendre sur le champ les mesures nécessaires et porter à la connaissance des habitants les dispositions suivantes :

La commune fournira dans les 2 heures :  
2 bœufs bien gras, (à défaut de bœufs : 4 vaches jeunes ou 8 veaux ou 8 porcs ou 20 moutons).  
Cette viande sur pied peut être remplacée par 410 kg de viande abattue ou 220 kg de viande fumée ou salée.  
810 kg de pain ordinaire ou 540 kg de pain biscuité.

A défaut d'une quantité suffisante de pain ou de biscuit on complétera ce qui manque par de la farine de blé.

33 quintaux de pommes de terre,  
6 quintaux de légumes verts,  
5 quintaux de légumes secs.

A défaut de légumes suffisants : des nouilles, des vermicelles, des macaronis, etc.

35 kg de café torréfié,  
ou 40 kg de café vert,  
ou 5 kg de thé,  
25 kg de sucre,  
30 kg de sel,  
10 kg de glycérine (1).  
3 hectolitres de vin, rouge ou blanc,  
6 hectolitres de bière,  
50 litres d'eau-de-vie,  
2500 cigares ou 15 kg de tabac.

En outre :

360 kg d'avoine, égrenée déjà depuis plusieurs mois,  
150 kg de foin, qui ne doit être ni humide ni de la dernière coupe,  
20 quintaux de paille longue,  
ou 25 quintaux de paille courte.

La paille doit être tout à fait sèche.

14 mètres cubes de bois de chauffage.

J'ajoute expressément que tous les objets à livrer

(1) Destinée à l'entretien des cuisines de campagne.

doivent être de première qualité et que, dans le cas contraire, toute la commune en serait rendue responsable.

En cas de refus ou d'opposition de la part de la population, nous prendrons de vive force le double des prestations requises et la commune sera soumise à une contribution de guerre très élevée. Si la commune déclare ne pouvoir fournir tous les objets demandés, elle livrera tout ce qu'elle pourra. Néanmoins je me réserve le droit de procéder à des vérifications sérieuses à cet égard.

Tout acte d'hostilité contre nos soldats, ainsi que toute communication avec l'armée française, serait puni d'après les lois de la guerre.

Personne n'osera quitter le village pendant la durée des réquisitions. Nos sentinelles postées aux issues et sur le clocher de l'église ont ordre rigoureux de faire feu sur quiconque contreviendrait à ces prescriptions. En outre est défendu tout attrouement dans les rues, sur des places publiques ou dans des locaux quelconques. Nos patrouilles seront chargées de disperser chaque groupe de plus de 5 hommes et de faire usage de leurs armes en cas de résistance.

Habitants de Moineville et villages d'alentour, faites vos provisions !

Voici, d'autre part, ce que l'intendance allemande enjoint aux maires des communes voisines de Batilly (Meurthe-et-Moselle) :

Demain vers 8 heures du matin un convoi de voitures sous la conduite d'un officier allemand, accompagné d'une escorte militaire, arrivera à votre village pour y réquisitionner des vivres et des fourrages. Je vous prie, Monsieur le Maire, de prendre toutes les mesures nécessaires et de faire porter à la connaissance des habitants les décisions ci-dessous spécifiées :

*Ordre de réquisition.*

La commune de D... fournira dans le courant de la matinée les prestations suivantes (1) :

2 bœufs (à défaut de bœufs : 4 jeunes vaches ou 6 veaux ou porcs ou 19 moutons ou chèvres).  
La viande sur pied peut être remplacée par 405 kg de viande abattue ou 216 kg de viande fumée ou salée ou de conserve,  
ou 216 kg de jambon, salé ou fumé,  
ou 216 kg de lard, gras ou maigre,  
66 kg de saindoux,  
810 kg de pain ordinaire ou de pain de munition,  
ou 540 kg de pain biscuité,  
ou 432 kg de biscuit aux œufs,  
ou 648 kg de farine de blé,  
105 kg de riz ou de gruau ou de grain d'orge,  
ou 270 kg de pois ou de haricots ou de lentilles,  
ou 162 kg de conserves de légumes ou de conserves de légumes mêlées à des conserves de viande,  
ou 220 kg de différentes sortes de nouilles,  
ou 1320 kg de navets ou carottes ou de choux (de différentes sortes),  
ou 1620 kg de pommes de terre,  
27 kg de sel,  
26 kg de café brûlé,  
ou 33 kg de café vert,  
au lieu du café :  
3,3 kg de thé,  
18,4 kg de sucre,  
3 hectolitres de vin, rouge ou blanc (en fûts ou en bouteilles),  
50 litres d'eau-de-vie ou de cognac,  
2500 cigares ou 15 kg de tabac,  
360 kg d'avoine,  
150 kg de foin,  
90 kg de paille,

(1) D'après les „F. V. T.“ — Les portions et rations seront augmentées, si le nombre ou la qualité des ressources le rendent possible.

La municipalité établira une liste indiquant d'une manière bien détaillée la quantité des denrées, des fourrages ainsi que du gros et du menu bétail se trouvant au village.

Si les habitants ont fait des indications précises, nous ne ferons usage que de ce qui est absolument nécessaire aux besoins de notre troupe. Dans le cas contraire toutes les provisions seront prises de vive force. Nous procéderons à des vérifications en faisant des perquisitions à domicile. Quiconque sera encore en possession d'objets qui auraient dû être livrés, subira une amende très élevée et toute la commune sera soumise à une contribution de guerre équivalant au double de la valeur totale des prestations requises.

Interdiction absolue pour quiconque de quitter le village pendant la durée des réquisitions, s'il n'est pas muni d'une autorisation spéciale signée par moi. Nos sentinelles qui occuperont toutes les issues et nos patrouilles circulant autour du village ont ordre de tirer sur tout individu, ne répondant pas immédiatement au premier avertissement.

Quiconque se met en relations avec l'armée qui nous combat ou agit contre nos intérêts sera conduit devant un conseil de guerre et puni de mort.

Je me présenterai demain le 6 et vers 8 heures du matin à votre village et je vous invite, M. le maire, à vouloir vous porter à ma rencontre à la sortie du Sud et me remettre à cette occasion la liste à dresser.

A Delle, Mars-la-Tour, Puxieux, Aillevillers, Chambley, tout est réglé de même pour assurer l'approvisionnement des troupes allemandes. Grâce à leurs espions, nos voisins savent depuis longtemps, avec une extraordinaire précision, quelles sont les diverses ressources de chaque village des départements de l'Est et ce qu'ils peuvent en exiger dès l'abord.

La sommation, modèle Va, est d'une ironie particulièrement insolente :

Dans le délai de 3 heures la commune d'E... mettra à ma disposition les prestations suivantes :

Je viens d'apprendre de bonne source que des détachements de l'armée française ont abandonné dans leur retraite de grandes quantités de vivres et de munitions dans le village.

Tous ces objets seront remis à la mairie 2 heures après réception de cette note. Je ferai faire des perquisitions domiciliaires et quiconque tiendra encore cachés des vivres ou munitions, sera passible d'une forte amende.

Cet après-midi un convoi de voitures, appartenant à l'armée allemande et venant de D..., passera par votre village. Je vous prie, M. le maire, de prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher des manifestations et pour éviter tout ce qui pourrait gêner ou retarder la circulation des véhicules.

Toute résistance du côté de la population sera réprimée avec la dernière rigueur. Chaque maison d'où se produirait un acte d'hostilité de quelque nature qu'il soit, sera incendiée sur le champ. Je ferai arrêter l'instigateur et tous les complices et les traduirai devant une cour martiale qui prononcera contre eux la peine de mort. En outre l'autorité militaire saisira tous les biens mobiliers ou immobiliers appartenant aux coupables et les confisquera au profit de notre caisse de guerre.

Enfin une contribution de guerre fort élevée sera imposée à la commune.

Delle, le 10 septembre 1914.

Quant au modèle VII, il prévoit que les habitants des villages réquisitionnés n'auront pas mis assez d'empressement à exécuter les ordres

du vainqueur. C'est alors que de Puxieux, à la date du 25 septembre, les maires des communes récalcitrantes recevront cette mercuriale :

A la suite de l'examen des prestations fournies par les habitants de X... j'ai constaté que les fourrures ne correspondaient en aucune manière — quant à la quantité et la qualité — aux indications contenues dans l'ordre de réquisition.

Les différentes sortes de vivres et de fourrages ne sont pas de première qualité ainsi qu'il avait été stipulé. Il en est de même du vin, des bêtes de trait et des voitures qui donnent prise à la critique.

On a livré trop de menu bétail, quoique, au dire de mes soldats, il y ait encore un grand nombre de bœufs et de vaches au village. Le pain fourni était presque toujours trop sec, quelquefois moisi et pesait moins de 810 kg.

Quelques livraisons de farine contenaient du sable, d'autres n'avaient pas le poids prescrit.

Les légumes également n'étaient pas en quantité exigée. Après vérification on a découvert qu'il y manquait 50 kg.

Les pommes de terre étaient en très grande partie pourries et pour cette raison impropre à la nourriture de nos troupes ; leur mauvaise odeur était d'ailleurs une preuve de leur qualité inférieure.

Une partie considérable du foin était mouillée ; la moitié de l'avoine était fraîche et par suite nuisible à la santé de nos chevaux.

Quant au vin, la quantité demandée a bien été fournie. Mais en le buvant, on constatait sans peine qu'il avait été largement additionné d'eau ou de vin de qualité médiocre.

Les voitures fournies étaient délabrées.

La plupart des chevaux de trait étaient vieux, mal ferrés et mal harnachés. Les bœufs, destinés au transport, n'étaient pas habitués au charriage.

En conséquence, veuillez, M. le maire, donner avis aux habitants de ma résolution suivante :

Les objets gâtés ou n'ayant pas le poids prescrit

seront rigoureusement refusés. Les voitures, chevaux et bœufs seront remplacés par d'autres en excellent état. Dans le délai d'une heure et demie la commune mettra à notre disposition le double de toutes les fournitures requises.

De plus il y aura lieu d'ajouter encore 3 autres voitures à 4 chevaux avec conducteurs.

Dans le cas où la commune ferait preuve pour la deuxième fois d'une mauvaise volonté, elle aurait à subir une contribution de guerre de 25.000 fr. et perdrat tout droit à un remboursement quelconque. En outre, je ferais fouiller minutieusement toutes les maisons et enlever de vive force tous les objets requis.

Tout essai de résistance ou de désobéissance à l'égard de nos hommes opérant les réquisitions entraînerait les mesures les plus sévères. Nous procéderions tout de suite à l'arrestation de tout récalcitrant qui serait envoyé en Allemagne afin d'être condamné à plusieurs années de prison ou, le cas échéant, puni de mort immédiatement.

Les postes et patrouilles placés autour du village ont l'ordre le plus strict de fusiller quiconque tentera de dépasser la lisière du village, pour se soustraire à la 2<sup>e</sup> réquisition.

J'ai le regret, M. le maire, d'être dans la nécessité de vous retenir, vous et quelques notables du Conseil municipal, comme otages jusqu'à l'exécution entière des ordres donnés.

Ce pendant, à la tribune du Reichstag, le chancelier de l'Empire proclame que l'Allemagne n'a aucune intention agressive et que, si elle augmente ses effectifs, c'est simplement par excès de pacifisme.

Devant de pareils documents, quel Français peut encore douter du péril qui nous menace?

(A suivre).

---

Pour tout changement d'adresse,  
prière d'envoyer 0 fr. 60 en timbres-poste.



## VOYAGE AUTOUR DE LA CHAMBRE

### Confidences d'Un Q. M.



Une petite semaine avec une grande séance.

La petite semaine fut pour discuter le budget de la France. La grande séance fut pour rien.

Dans le budget, nous n'avons pas hésité — bien qu'en fin de saison — à introduire trois grandes innovations. Je vous les exposerais volontiers, mais, comme le Sénat a résolu de les repousser et que nous ne les reprendrons pas, c'est tout à fait inutile.

De sorte qu'à l'instar de la grande séance, la petite discussion du budget ne fut peut-être pas indispensable.



Il me reste à vous raconter le grand débat entre M. Caillaux et M. Barthou.

M. Caillaux remporta sur M. Barthou une victoire éclatante et complète ; après quoi M. Barthou parut si assuré de l'unanimité des suffrages que l'on ne vota même pas.

Le public n'a peut-être pas saisi exactement toutes les circonstances de cette grande bataille. Après tout, il est peut-être excusable ; essayons de les lui expliquer.

— Il faut, disait en substance M. Caillaux, que ceux qui cassent les pots paient et que ceux

qui votent les lois militaires les soldent. Nous nous trouvons, par suite de la loi de trois ans et d'autres événements, en face d'un déficit de sept à huit cents millions. Il est d'autant plus normal de les demander aux classes aisées que ce sont les classes aisées qui ont réclamé, puis voté la loi de trois ans.

Sur quoi M. Caillaux proposait une série d'impôts sur le revenu, sur le capital et sur l'enrichissement. Il ajoutait :

— Depuis 1816, aucune réforme fiscale ne s'est faite autrement que par le canal du budget et de sa loi de finances. Ce n'est pas aujourd'hui que nous allons changer ces usages : introduisons donc ces dispositions nouvelles dans la loi de finances de 1913, que justement nous n'avons pas encore votée, et que nous rencontrons opportunément sous notre main.



— Vous avez tout à fait raison, lui répondit à peu près M. Barthou, mais je ne suis pas du tout de votre avis. Je veux bien accepter le principe de tous les impôts qu'il vous plaira — et ainsi je vous prouve que je suis un bon républicain. Mais si le fait de les introduire dans la loi de finances doit les faire aboutir, je ne les y mettrai pas — et ainsi je vous prouve que je suis un homme d'Etat.

Il ajouta avec beaucoup de bon sens :

— Ce n'est pas quand un budget, qui devrait être voté depuis décembre dernier est arrivé à la fin de juillet que l'on y introduit des dispositions nouvelles de nature à le faire repousser par le Sénat et renvoyer à des échéances indéterminées.

Enfin, il conclut :

— D'ailleurs, vous m'adressez une sommation et je déteste que l'on me parle sur ce ton là.



M. Caillaux se fit alors conciliant.

— Nous vous parlerons sur le ton que vous préférez. Il ne s'agit plus d'une sommation, mais d'une requête. Nous n'exigeons plus l'incorporation de nos projets dans le budget de 1913, nous vous demandons seulement de les inscrire dans le budget de 1914. Nous ne vous forçons pas la main, nous vous demandons votre parole d'honneur.

Une parole d'honneur en matière politique, cela ne s'est jamais refusé. M. Barthou le comprit, s'exécuta et jura.

— Si, l'an prochain, je suis encore au pouvoir, si le Sénat consent et si rien ne s'y oppose, je ferai tout ce que vous me demandez.

Peut-être ajouta-t-il en son for intérieur :

— Caillaux, le Parlement ou moi serons morts.

Tout porte à croire qu'il fit un calcul prudent, puisque son gouvernement est précaire, que le parlement part en avril et que Caillaux est tout prêt à renoncer à son emploi de chef de l'opposition.



Sur ce, les bons électeurs se demandent :

— Qui a triomphé ?

— Ma foi, M. Caillaux a obtenu tout ce qu'il demandait et M. Barthou a pris tous les engagements que l'on souhaitait.

— Caillaux est donc victorieux ?

— Je ne dis pas cela. D'abord, parce que rien ne prouve que M. Barthou répugnait à prendre ces engagements ; ensuite, parce que certainement il ne pourra pas les tenir. Somme toute, il doit bien s'amuser.

— Alors, c'est lui qui a eu le dernier mot ?

— Je n'oserais pas l'affirmer, puisqu'au total il en a passé par où M. Caillaux a voulu.

— Mais enfin, ces impôts qu'il a pris l'engagement conditionnel de créer, en était-il partisan ?

— Voilà la seule chose que personne ne sait et qu'il n'a pas dite. Tout porte à croire que ça lui est parfaitement égal.

— Mais Caillaux tenait tout de même à le renverser ?

— N'en croyez rien : il était sûr qu'on ne lui offrirait pas la succession.

— Alors, toute cette grande bataille n'avait aucun intérêt ?

— Elle en avait un énorme.

— Pour qui ?

— Pour le parlement.

— Et pour le pays ?

— De grâce, ne mêlez pas le pays à ces choses-là.

Q. M.  
député de Z...

---

**Abonnez-vous à L'ŒUVRE!**

**Faites abonner vos amis à L'ŒUVRE!**

**Abonnez à L'ŒUVRE les bibliothèques, les patronages, les syndicats, es cercles, les cafetiers, les hôteliers, les marchands de vins, les coiffeurs, et, d'une façon générale, tous ceux qui peuvent seconder et étendre notre propagande.**

---

## Les gaîtés de la loi de trois ans

Nous recevons cette amusante lettre :

Monsieur,

Un simple conte, qui est en même temps un compte, et qui pourrait s'intituler : le professeur facétieux et la Chambre des Députés.

« Un entrepreneur ordonne à son contremaître d'accorder à chacun de ses 10 ouvriers 1 jour de repos sur 9, mais de ne pas se priver des services de plus d'un ouvrier chaque jour.

» Comment le contremaître s'y prendra-t-il pour régler les congés de ses ouvriers ? »

De ce genre est sans doute le problème qu'un professeur facétieux posait naguère, pour leur plus grand dam, à de malheureux candidats au baccalauréat.

La farce a dû paraître des plus réussies à nos excellents députés.

Car tel est exactement le problème qu'ils se sont empressés de poser à leur tour aux officiers par la nouvelle loi militaire.

Ceux-ci devront en effet accorder à chaque groupe de 10 hommes présents sous les drapeaux une moyenne de 400 jours de congé par an, non compris les dimanches et jours fériés.

D'autre part, ils ne devront pas laisser s'absenter plus d'un à la fois de ces dix hommes pendant dix mois de l'année, et plus de deux pendant les deux autres mois.

Le problème revient à accorder à 10 hommes 400 jours de congé en 14 mois à condition de ne jamais priver l'armée de plus d'un de ces dix hommes à la fois, pendant ce même laps de temps.

Il y a en 14 mois 60 dimanches, et au moins 5 jours fériés. Reste donc, comme jours ouvrables  $365 - 60 - 65 = 360$ .

Il s'agit donc bien d'accorder à chacun des 10 hommes 40 jours sur 360, soit 1 sur 9, sans pourtant jamais laisser s'absenter deux de ces hommes simultanément.

Espérons que le reste de la loi de trois ans a été étudié avec plus de soin.

J. C.

# POTINS & PANTINS

## Nos chevaux.

L'Union agricole et maritime, qui se publie à Quimperlé, annonce que des maquignons allemands ont commandé, en mai dernier, cinq mille chevaux à des marchands de Gaen. Ceux-ci refusèrent patriotiquement de fournir des montures aux uhlans. Alors, les maquignons allemands vinrent eux-mêmes et rassemblèrent tous les chevaux qu'ils purent trouver. En quelques jours, dans le seul hôtel de Léon, à Landivisiau (Finistère), voici quelles expéditions furent faites :

A M. Goldmitch (Allemagne), 2 wagons;  
A MM. Blandschein et Raphaël (Allemagne), 3 wagons;  
A MM. Samuel et fils, de Colmar, 16 wagons;  
A MM. H. Netter et fils, d'Altkirch, 10 wagons;  
A M. Flagenheun, de Hall, 4 wagons;  
A M. Schrameck (Allemagne), 6 wagons;  
A MM. Helman et Goldmitch (Allemagne), 4 wagons.

D'autres expéditions furent faites de Morlaix, Saint-Pol de Léon, Landerneau, Quimper, Quimperlé, etc. Depuis un an, si l'on en croit le journal que nous citons, 130.000 chevaux ont ainsi été fournis par la France aux armées allemandes.

Et maintenant, les officiers de remonte parcourrent le pays, et cherchent des chevaux. Ils trouvent ceux dont les Allemands n'ont pas voulu;

ceux dont ils n'eussent pas voulu eux-mêmes, il y a six mois. Et, selon les ordres reçus, ils les paient à un prix considérablement majoré.

Car le ministre s'étant rendu compte, un peu tard, de la situation, a voulu que les éleveurs français eussent intérêt à vendre leurs bêtes à l'armée française.

Seulement, les bons chevaux étant déjà partis, ce sont les mauvais que nous payons très cher : mille francs, quelquefois quinze cents francs, au lieu de cinq ou sept cents francs.

Ainsi nous essayons de compenser notre imprévoyance par un gaspillage méthodique.

Nous n'avons que des rosses, mais nous les payons comme des demi-sangs. Faible consolation.

## Le député Lépine.

Cependant M. Lépine s'occupe à remplir son mandat de député. Et avec quelle conscience ! Il était l'un des trente-huit qui, à la séance de nuit de vendredi, applaudirent jusqu'au bout M. de Monzie, et votèrent comme quatre cent dix-huit. Si on lui demande, dans les couloirs, des nouvelles du boulevard du Palais, il a une façon de s'étonner qui prouve qu'il n'ignore rien de ce qui s'y passe. Et s'il fait semblant de ne pas comprendre pourquoi certains de ses collègues lui parlent souvent de M. Léon Bourgeois, qui fut à la fois député et préfet de police, il n'en sourit pas moins avec quelque ironie.

En attendant, il se prépare à défendre son élection que M. Pierre Robert, son concurrent malheureux, attaque. Le bureau chargé de l'examen des opérations électorales de Montbrison a, du reste, manifesté déjà son sentiment, sans connaître les griefs de M. Robert. Il a chargé du rapport M. Fleury-Ravarin, l'un des amis les plus

sûrs de l'ancien préfet de police. Et soyez sûr que tous les radicaux voteront pour l'ancien préfet contre le radical évincé.

### L'entraînement.

On lit dans le *Matin*, à propos de l'exclusion des locataires du Fort-Cochon-La-Rochefoucauld.

« A 10 heures, cinq voitures emportant toute la fortune des « sans-logis » quittaient le boulevard Lannes. Détail curieux, l'une d'elles était traînée par un superbe cheval, *Toulon*, qui, il y a quelques mois, faisait encore partie de l'écurie de M. Armand Fallières. »

Nous avons quelquefois insinué que les voitures de feu M. Fallières n'étaient pas parfaitement attelées. Faisons amende honorable. *Toulon*, qui a passé sans effort des écuries du chef de l'Etat dans celle du déménageur du coin, n'est pas seulement un cheval « superbe »; il donne à son propriétaire toutes satisfactions. L'habitude des poids lourds...

## **BEAUTÉ DES ONGLES “ROSABEILLE”**

PRODUIT FRANÇAIS **SANS ACIDE**

Polissage instantané et durable même après lavage

*Franco 1 fr. — 3, rue du Sommerard, PARIS*

Le Gérant : GARDANNE

Imp. spéciale de l'*Œuvre*, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.

## **A nos Lecteurs**

Que faut-il pour que l'*ŒUVRE* prospère ?

Il suffit que nos acheteurs au numéro, au lieu de payer chaque année cinquante-deux fois vingt-cinq centimes, soit **treize francs**, envoient un mandat de **dix francs** à l'administrateur de l'*ŒUVRE*, pour recevoir leur numéro tous les mercredis par la poste.

*Il suffit, en d'autres termes, que nos lecteurs réguliers s'abonnent. Ce sera pour eux une économie, et pour nous un considérable accroissement de force. Car la vente au numéro ne nous rapporte rien, à cause des intermédiaires.*

**Abonnez-vous à l'*ŒUVRE*,**

**Faites abonner vos amis**

On trouve L'ŒUVRE dans tous les kiosques, dans toutes les gares.  
On la trouve aussi chez soi tous les jeudis pour DIX francs par an.  
Il suffit d'envoyer ces dix francs à l'administration de L'ŒUVRE simplement.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

Je, soussigné (nom, prénom)  
(adresse)

déclare m'abonner pour un an<sup>(1)</sup>, pour six mois<sup>(1)</sup> à L'ŒUVRE à dater du 1<sup>er</sup>

Ci-joint le montant de l'abonnement : **dix francs<sup>(1)</sup>, six francs<sup>(1)</sup>.**

Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : **dix francs<sup>(1)</sup>, six francs<sup>(1)</sup>.**

SIGNATURE :

(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications. — Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 220, Fg St-Honoré, Paris (8<sup>e</sup>).

## PETITE POSTE

Cinquante centimes la demi-ligne. Payable par mandat-poste.

Nos abonnés ont droit à l'insertion gratuite de 10 demi-lignes.

La PETITE POSTE se charge de faire parvenir les lettres d'un correspondant à l'autre pourvu que les réponses à réexpédier soient accompagnées d'une enveloppe affranchie.

Vous pouvez estimer que, chaque semaine, les insertions passent sous les yeux d'une élite de 50.000 lecteurs.

Répondre à T. Leroi à l'Œuvre, qui transmet les lettres.

### COMMERCE

**PLANTEUR** résidant à Madagascar accepterait commandite et homme actif pour étendre rapidement ses plantations de cacao, café, vanille qui lui donnent un bon rapport.

### VACANCES

Dame veuve recevrait une ou plusieurs personnes de bonne compagnie en son château de Normandie (près ligne de Dieppe). Confort, téléphone au château, pays très sain; par embragé. 450 francs par personne et par mois. Arrangement pour famille.

### APPARTEMENT

A sous-louer, 15, avenue de Ségur. Salon, s. à manger, 3 chambres, salle de bains, confort moderne, près l'Ecole militaire, Centre de communications. 2900 francs.

### EMPLOIS

Jeune homme 25 ans, très actif, éducation et instruction soignées, désirerait place de secrétaire d'un homme politique; dirigerait un organe politique régional.

Français parle anglais, espagnol, portugais, comptable professionnel, rompu affaires, hautes références, recherche occupation demi-journée, temporaire ou fixe, France ou Etranger.

### MES VINS : Un propriétaire du Chablis offre ses crus :

	la bouteille	la bouteille	
Chablis supérieur .....	1 50	Bourgogne supérieur .....	1 50
Chablis supérieur .....	2 "	Côte de Nuits .....	2 50
Chablis Première .....	1906. 3 "	Chambertin .....	3 50
Chablis Tête de Première .....	1911. 4 "	Chambertin .....	1904. 4 "
Chablis (Les Clos ou Val-mur ou Blanchot) .....	1906. 5 "	Clos Saint-Jacques (Chambertin) 1904 et 1908 ou	
Chablis (Moutonne) .....	1906. 6 "	Pommard ou Corton .....	5 "
Grand Montrachet .....	1895. 10 "	Grand Musigny (Comte de Vogüé) .....	8 "
Grand Montrachet .....	1898. 9 "	Romanée-Conti (étampé) .....	15 "
Château du Clos Vougeot blanc (étampé) .....	1911. 10 "	Château du Clos Vougeot 1911. 10 "	
		Nuits Saint-Georges .. 1911. 7 "	
		Contre remboursement, M. Laporte à Laroche (Yonne).	

**MINIMA**, 5, rue de Chateaudun. Importateur direct de diamants, perles, pierres fines. Fabrique **au minimum** tous bijoux de quelque importance et s'ils cessent de plaire, les rachète presque sans dépréciation de leur prix d'achat, c'est-à-dire à 90 % ce qui est unique au monde. Télém. 158 89. (De 2 h. à 4 h.)

**Location d'été** : Villa — 2 heures de Paris, arrêt de tous les rapides — 9 pièces, salle de bains, eau en pression et chauffage central, lumière électrique, remise à auto, jardins d'agrément et potager. M. Laporte, à Laroche (Yonne).

**ASUDA** Pour les soldats, chasseurs, touristes. Pour les personnes qui supportent mal la chaussure vernie : pas de feux, pas d'ampoules ; bien-être absolu. Pour les travaux de couture ; pour le tennis : séche les mains moites.

Pour les dessous de bras : les corsages ne se tachent ni ne se brûlent plus. Désodorise radicalement.

Supprime les feux et irritations de la peau des bébés.

Envoi contre 2 fr. 50, aux Laboratoires, 5, rue Chateaubriand à Paris.

**ON NOUS ÉCRIT :**

Des voiturettes de 4000 francs environ, autres que la Bébé Peugeot mettent le prix de revient du kilomètre à :

**UN SOU**

**NOUS RÉPONDONS :**

C'est à voir, mais elles ne peuvent, en tous cas, vous donner pour cette somme que :

**LE KILOMÈTRE LENT**

Elles deviennent excessivement coûteuses dès que vous les poussez, et vous y êtes naturellement conduit, parce qu'elles ne sont pour vous la source d'aucun plaisir et ne vous aident que peu dans vos affaires.

**NOTRE BÉBÉ PEUGEOT**

4 Cylindres, 3 Vitesses

vous procure, au même prix de :

**UN SOU**

**LE KILOMÈTRE RAPIDE**

La possession d'une Voiturette Bébé Peugeot sera donc pour vous une source continue de plaisirs. Si vous êtes dans les affaires, elle accroîtra considérablement votre rayon d'action. Avec elle vous ferez bien ce que les grosses voitures permettent de bien faire : *Le Grand Tourisme*.

**PEUGEOT — BEAULIEU — DOUBS**

---

***Le Secret du Juif-Errant***

ROMAN HISTORIQUE



par

**JEAN DRAULT**

Un fort volume de 400 pages : 2 fr. franco avec une couverture illustrée.